

veloppa. Il me fit demander d'aller le voir. J'y allai chaque jour, car il baissait vite, et lui administrai enfin le baptême qu'il reçut avec ferveur. Encore une semaine de souffrances supportées bien courageusement, et il mourut. Sitôt prévenu, vers sept heures du matin, je me rends à la maison... et j'entends par la fenêtre ouverte le bonze qui chantait ses invocations. Par politesse, j'entre cependant saluer la mère, les frères et sœurs. Au bout de dix minutes le bonze se retire en renouvelant ses offres de service.

Aussitôt qu'il est parti, on m'explique qu'il est venu de lui-même et que, comme c'est le propriétaire de la maison — qui se trouve en effet dans l'enceinte du temple — on n'a pu lui refuser d'officier à sa guise. Mais, suivant en cela les désirs du mort, les parents souhaitent l'enterrement à la mission. Ce qui eut lieu.

Bien qu'il fût inconnu à la plupart des chrétiens, ceux-ci vinrent nombreux au service et à la messe du lendemain, tandis que les amis païens du mort brillaient par leur absence.

Est-ce cela qui a touché la famille ?

L'exemple de résignation et de calme en face de la mort l'avait-il déjà fait réfléchir ? Je ne sais. En tous cas, quelques jours après, la mère, en venant offrir ses remerciements, nous apprit que le fils aîné avait nettoyé la maison de tous les emblèmes bouddhistes et shintoïstes et que tous voulaient désormais étudier la religion.

On avait aussi, sur les indications du mourant, retiré une de ses sœurs de l'école protestante, et le soir même les trois enfants venaient prendre leur première leçon de religion.

Comme la chose est d'hier soir, je ne puis encore dire ce qu'il en adviendra ; mais j'ose compter d'avance sur les prières de mes lecteurs pour mener à bien cette conversion d'ensemble, sans oublier les deux autres baptisés.

Détail curieux : dans le récent incendie de près de quinze mille maisons qui a ravagé une partie de Hakodaté, les trois malades, qui étaient alités, durent être transportés hors de chez eux, le feu s'étant arrêté à environ cinquante ou cent mètres de leurs maisons respectives.